

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MONTBIZOT

Séance du 15 Février 2020

L'An deux mil vingt

Le quinze février à dix heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire.

Étaient présents : Alain BESNIER, Jocelyne PICHON, Laurent CAURET, Eugène BESNARD, Stéphanie GUYON, Brigitte GAINARD, Caroline EVRARD, Eric VERITE, Laurent BOBOUL, Pascale LERAY, Roger CHANTELOUP, Catherine LUSSEAU, Samuel BONNEAU, Richard MAREAU, Stéphanie TURPIN, Alice JEANNE, Daniel ALAIN

Absents excusés : François MADEC, Julie VIOT,

Secrétaire de séance : Jocelyne PICHON

Secrétaire de séance : Brigitte GAINARD

Convocation : 06/02/2020

Date affichage : 06/ 02/2020

Mr le Maire propose aux conseillers municipaux de modifier l'ordre du jour en y ajoutant :
- Déclassement dans la voirie communale d'une bande de terrain située 11 & 13 rue du Rocher.

- Accord unanime du conseil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte-rendu du 17 décembre 2019.

.....

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du groupe scolaire, M. Le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le marché initial.

Le montant de l'avenant est une moins-value de 396.75 € HT qui se décompose comme suit :

- Pose des films sur les châssis repère F1 : - **396.75 € HT**

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant présenté comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant n°1	Nouveau montant	Variation
3	PERKS KOBAK	25 957.61 €	- 396.75 €	25 560.86 €	1.52845 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 3 aux marchés de travaux de réhabilitation du groupe scolaire, comme détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget.

Délibéré et signé le jour même par les membres présents.

.....

**Travaux de
Réhabilitation du
Groupe Scolaire
Avenant 1
Lot 3 –
Menuiseries
Extérieures PVC
SERRURERIE**

2020_001

<p>Refacturation des frais occasionnés sur un câble téléphonique ----- 2020_002</p>	<p>Monsieur le Maire informe les membres du conseil de dégradations effectuées par l'entreprise PERKS KOBAK SASU, lors de la pose de menuiseries, courant octobre, sur un câble téléphonique situé au groupe scolaire 1 allée des Ecoles.</p> <p>Les frais engagés par la collectivité pour la réparation de ce câble s'élève à 734.41€ TTC, déterminé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 312.00 € TTC Remboursement intervention Sarthe Télécom - 422.41 € TTC Frais de personnel et matériaux <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE M. le Maire à refacturer les frais afférents à l'entreprise PERKS KOBAK SASU, responsable de la dégradation sur le câble téléphonique et à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant <p>Délibéré et signé le jour même par les membres présents.</p> <p>.....</p>
<p>Demande de subvention au titre des Amendes de Police ----- 2020_003</p>	<p>Monsieur le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide de 30 % auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :</p> <p>Aménagement de sécurité routière en agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'un plateau au carrefour de la rue Paillard Ducléré/rue du Tertre sur la RD 38 <p>Les travaux envisagés permettront de limiter la vitesse et de sécuriser la traversée de l'agglomération, de faciliter et sécuriser la traversée des piétons. Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 41 335 € HT.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre des amendes de police pour l'année 2020,</p> <ul style="list-style-type: none"> Atteste l'inscription du projet au budget de l'année en cours, Atteste l'inscription des dépenses en section d'investissement, Atteste la compétence de la collectivité à réaliser les travaux. <p>Délibéré et signé le jour même par les membres présents.</p> <p>.....</p>
<p>DECISION N° 2020-01 DU MAIRE Article L.2122-22 du CGCT ----- 2020_004</p>	<p>Le conseil municipal prend acte de la décision n° 2020-01 en date du 23 janvier 2020 prise par M. Le Maire en vertu de l'article L.2122-22 DU Code Général des Collectivités Territoriales. Cette décision concerne :</p> <p>Achat de 6 vidéos projecteurs interactifs, 6 boîtiers muraux, 4 tableaux blanc et 1 ordinateur portable pour l'équipement numérique des classes de l'Ecole pour un montant HT de 12 988 € HT et l'achat d'ordinateurs portables pour l'école/mairie pour un montant HT de 3294 € auprès de la Sté CONTY.</p> <p>Il ne formule aucune observation à la décision prise.</p> <p>Délibéré et signé le jour même par les membres présents.</p> <p>.....</p> <p style="text-align: center;">Arrivée de M. BONNEAU Samuel</p> <p>.....</p>
<p>Bail Commercial 3 rue Albert Lucas ----- Location-gérance ----- 2020-005</p>	<p>Vu le bail commercial reçu par Maître Claire TESSIER, notaire à Beaumont/Sarthe en date du 26 mai 2016 pour la location d'un local commercial sis 3 rue Albert Lucas à Montbizot et l'avenant reçu par Maître Estelle BOITTIN, notaire à Beaumont/Sarthe en date du 19 novembre 2018 dans lequel est mentionné que M. & Mme BRARD ont l'obligation d'exploiter personnellement leur fonds.</p> <p>Considérant la demande de Mme BRARD Wendy de donner en location-gérance son fonds artisanal situé à Montbizot 3 rue Albert Lucas à Mme MAUGER née PETIT Pauline demeurant 18 rue des Chardonnerets à Ste Jamme/Sarthe,</p>

Dénomination & numérotation d'une voie en campagne

2020_006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** que Mme BRARD Wendy donne en location-gérance le fonds artisanal situé à Montbizot 3 rue Albert Lucas à Mme MAUGER Pauline pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction,
- **Autorise** M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant,

Délibéré et signé le jour même par les membres présents.

.....

M. Le Maire rappelle que la dénomination des voies et places publiques relève de la compétence du Conseil Municipal et ce, en vertu de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Vu la délibération du conseil municipal n° 2019_059_Bis dénommant et numérotant les routes de campagne.

Considérant qu'une portion de rue a été oubliée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques décide de :

- **NOMMER** la petite allée située aux Graves :

Allée des graves

- **NUMEROTER** les maisons

- **DIRE** que l'acquisition de la nouvelle plaque de rue ainsi que celles des nouvelles numérotations seront financées par la commune.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Délibéré et signé le jour même par les membres présents.

DECISION N° 2020-01 DU MAIRE Article L.2122-22 du CGCT

2020_007

.....

Le conseil municipal prend acte de la décision n° 2020-02 en date du 12 février 2020 prise par M. Le Maire en vertu de l'article L.2122-22 DU Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette décision concerne :

Exercice du droit de préemption concernant la déclaration d'intention d'aliéner n° 07220520Z0003, reçue le 7 février 2020, adressée par Maître LEDRU Antoine, notaire à Ballon-St Mars, en vue de la cession d'une propriété sise 3 rue des Vignes à Montbizot, cadastrée section AC 4, 5, 639, 641 et 643, d'une superficie totale de 19 a 3 ca appartenant aux Consorts TOULIS. M. le Maire précise qu'une offre d'acquérir sera faite au vendeur au prix principal de 10 € le m².

Le conseil municipal prend acte de l'information et ne formule aucune observation à la décision prise.

Délibéré et signé le jour même par les membres présents.

.....

Arrivée de M. MAREAU Richard

SUBVENTIONS 2020

2020_008

.....

M. le Maire laisse la parole à M. CAURET Laurent, qui donne lecture des demandes de subventions sollicitées auprès de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2020 :

ASSOCIATION	Subventions allouées exercice 2020
USEP école de Montbizot (5 € X 223 enfants)	1 115 €
Association Gym Volontaire Ste Jamme/Montbizot	325 €

MJC/JAM BASKET BALL Joué l'Abbé	460 €
Tennis de Table de Ste Jamme	100 €
Foyer Socio-éducatif Collège Jean Rostand Ste Jamme	70 €
Secours Populaire	50 €
ADMR La Bazoge	70 €
Club Cyclo (randonnée départementale du 20/09) <i>si réalisation</i>	200 €
MFR Fyé	0 €
APPEL Collège Ste Thérèse Beaumont/Sarthe	0 €
Judo Club de la Champagne Conlie	0 €
Handball Club La Bazoge	0 €
Ass. Des Diabétiques de la Sarthe	0 €
Jardinier Sarthois Ballon-St Mars	0 €
Ass. Française des Scléroses en plaques	0 €
CFA Le Mans	0 €
Ecole des Travaux Publics de Normandie	0 €
BTP CFA Sarthe	0 €
Cap Santé Sarthe	0 €

- **DECIDE** d'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Les dossiers de demandes de subventions concernant la MJC de Montbizot, les oubliés de la Canicule 72 et le GSCF Sapeurs-pompiers Humanitaires de Villeneuve d'Ascq seront étudiés ultérieurement.

Délibéré et signé le jour même par les membres présents.

.....
Arrivée de Mme LUSSEAU Catherine
.....

Vu la délibération n° 2019-034 en date du 28 mai 2019 relative au bail commercial accordé à M

Vu la délibération n° 2019-042 en date du 25 juin 2019 relative à la gratuité de loyers supplémentaires du 1^{er} octobre au 15 novembre 2019 accordée à Mme JURE Nadège,

C

D

E

F

G

É maintient le montant du loyer à 390.00 € et la provision de charge pour le chauffage d'un

montant de 100 € par mois qui sera régularisée en fin de saison de chauffe,

É demande le détail des factures sur les frais engagés,

É décide, compte-tenu de l'effort financier fait sur le montant du loyer, la gratuité

supplémentaire d'un mois de loyer soit du **1^{er} au 31 mars 2020,**

É dit qu'il n'y aura pas d'autres négociations sur le montant du loyer ni sur la gratuité,

H

É Délibéré et signé le jour même par les membres présents.

É administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

.....
Courrier du 16 janvier dernier de l'AMR de la Sarthe dénonçant la situation aggravante de l'accès aux soins en Sarthe et suggérant aux Communes de prendre un arrêté sur les problèmes de santé : Le conseil municipal est favorable à ce que M. le Maire prenne cet arrêté.

.....
Permanence des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 : Il est demandé aux conseillers de se positionner sur le tableau de permanences.

.....
La visite de la gare, suite au courrier de la SNCF en date du 11 décembre proposant à la Commune l'achat du bien, aura lieu **le samedi 7 mars à 10 h sur place.**

.....
Remerciements de l'ADAPEI de la Sarthe pour la subvention accordée en 2019.

Bail Commercial
8 rue Paillard
Ducléré

Gratuité
supplémentaire
d'un mois de loyer

2020-009

QUESTIONS &
INFORMATIONS
DIVERSES

Dates à retenir :

Lundi 17 février à 17 h : Réunion sur le projet de la Mancelle d'Habitation à la mairie
Mardi 18 février à 10 h 30 : Comité syndical du bassin de l'Orne Saosnoise à Marolles-Les-Braults
Lundi 2 mars à 8 h : RDV avec M POTTIER de l'ATESART pour le plateau rue du Tertre/rue Paillard Ducléré sur place
Lundi 2 mars à 10 h 30 : Réunion salle du conseil sur la Méthanisation
Lundi 2 mars à 20 h : Vote du BP de la CCMCS
Mardi 3 mars à 17 h : Signature de l'acte de vente Commune/JAMEAU
Mardi 3 Mars à 18 h 30 : Vote du BP, CG, CA du CCAS salle du conseil
Mercredi 4 Mars à 20 h : Vote BP SIAEPA
Jeudi 5 mars à 9 h : AG Génération Mouvement à Ste Jamme (Mme PICHON)
Jeudi 5 mars à 20 h : CA de la MDP
Jeudi 5 mars : Visite de l'Assemblée Nationale (M. BESNIER, M. VERITE, Mme GOURDIN)
Samedi 7 Mars à 10 h : Visite de la Gare sur place et visite de la boucherie
Mardi 10 Mars à 20 h : Conseil d'École salle du conseil
Jeudi 12 Mars à 17 h 30 : Réunion annuelle du RASED salle du conseil
Dimanche 15 Mars : Elections municipales
Dimanche 29 Mars : Carnaval de l'APE
Mardi 31 Mars : AG de la MDP
Lundi 6 avril à 20 h : Conseil communautaire à Neuville
Jeudi 9 avril : Comité de lignes à La Flèche
Samedi 25 avril : AG Ass des usagers à Montbizot salle du Conseil

Prochain CM le 20 Mars 2020 à 20 H

Fin de séance : Midi

